Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

République
Française

Département des
Bouches du Rhône

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 11 mai 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 34 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :
Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :
Vincent BURRONI représenté par Vincent COULOMB - Patrick MENNUCCI représenté par François-Noël BERNARDI - Roland POVINELLI représenté par Bernard MOREL.

Etaients absents et excusés Mesdames et Messieurs :
Eric DIARD - Christophe MADROLLE - Pierre PENE - Philippe SAN MARCO - Jean-Louis TIXIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.
Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

DDIP 004-1307/09/BC

■ Attribution d'une subvention pour le Développement du Pôle de compétitivité Capernergies - Approbation d'une convention

DDEAIAG 09/3132/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Le gouvernement a lancé fin 2004 le dispositif des pôles de compétitivité afin de répondre aux enjeux de la mondialisation des économies et la valorisation de la recherche.

Cette politique, axée sur l'intensification des partenariats entre l'entreprise et l'enseignement supérieur et la recherche et soutenue par les collectivités locales, devra aboutir au développement d'activités de très haut niveau technologique, créatrice de valeur ajoutée et d'emplois.

Les pôles de compétitivité ont pour mission première de générer des projets de R & D coopératifs entre les industries et les laboratoires de recherche publique

Par une délibération du 7 décembre 2005, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a marqué son soutien aux pôles de compétitivité qui concerne son territoire.

Centré sur les énergies du futur, pour un véritable développement durable, Capenergies a pour objectif de tirer-partie des atouts régionaux et nationaux pour développer une filière énergétique d'excellence adaptée au « mix énergétique » de demain. Ces technologies permettront de répondre aux besoins énergétiques, de préserver l'environnement et le climat tout en préparant l'industrie aux inévitables mutations technologiques et industrielles à venir.

Le périmètre du pôle couvre sept domaines :

- La maitrise de la demande en énergie,
- Le solaire,
- L'éolien,
- L'hydraulique,
- La biomasse et l'hydrogène,
- La fission,
- La fusion.

Le pôle implique aujourd'hui prés de 350 acteurs présents sur un territoire qui s'étend sur PACA, Corse, Guadeloupe, Ile de la Réunion et Principauté de Monaco.

Ces acteurs représentent l'ensemble de la palette des énergies concernées, des PME-PMI et TPE aux groupes industriels en passant par des laboratoires ou des centres de recherche ainsi que des centres de formation.

Les membres porteurs du projet sont le CEA Cadarache et EDF, mais parmi les partenaires, on compte sur le périmètre de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole les entreprises suivantes :

- Herteman Genie Climatique
- Technoplus
- Cybernetix
- Eco Delta
- Edf
- Groupe Snef
- Ingerop
- Port Autonome de Marseille
- Societe Française d'Eoliennes
- Suez Energies

ainsi que Centrale Marseille, Polytech Marseille et le laboratoire IUSTI et Euromed Marseille.

Le pôle répond aux objectifs suivants :

- La recherche d'un équilibre régional production/consommation,
- Un positionnement renforcé des industriels régionaux et nationaux sur le secteur de l'énergie,
- La diminution de la dépendance énergétique nationale,
- La maîtrise des impacts environnementaux des futurs moyens de transport et de production d'énergie.

L'ambition du pôle étant d'aboutir à la création de 6 600 emplois directs et 12 600 emplois indirects à l'horizon 2010/2015.

En 2008, 67 projets ont été examinés, 48 labellisés, 27 ont obtenus un financement pour un total de 17 millions d'euros.

L'année 2009 sera axée sur :

- le soutien au développement des projets de recherche et développement et l'assistance au montage de projets collaboratifs,
- la gestion du système d'informations et de la plate forme collaborative
- le renforcement des moyens et outils d'animation et de communication du pôle avec notamment ; la participation à des salons et forums, des collaborations à l'international, ou encore en intelligence économique et propriété intellectuelle.

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole consciente des enjeux majeurs de l'innovation dans le développement de la compétitivité de l'économie, affirme son soutien au pôle Capenergies qui tend à valoriser des secteurs d'activités porteurs pour l'économie locale.

Le budget prévisionnel de l'association CAPENERGIES pour le développement du pôle de compétitivité « Capénergies » pour 2009 s'élève à 1 351 000 euros.

Les dépenses par grands postes s'élèvent à :

Charges de personnel	976 000 euros
Frais de fonctionnement	120 000 euros
Communication et évènements	80 000 euros
Actions de soutien au PME	45 000 euros
Expertise et étude	25 000 euros
Animation convention et partenariat	20 000 euros
Organisation des réunions	35 000 euros
Actions à l'international	50 000 euros
Total dépenses 2009	***1 351 000 euros***

Les recettes seraient principalement constituées par :

DRIRE PACA	200 000 euros
DRIRE Corse	50 000 euros
CR PACA	110 000 euros
CR PACA FEDER	110 000 euros
CG 13	15 000 euros
CG 84	10 000 euros
CG 04	10 000 euros
CG 05	5 000 euros
CG 06	40 000 euros
CU MPM	10 000 euros
Communauté d'Agglomération du Pays D'Aix	30 000 euros
Contrats	191 000 euros
Auto-financement (cotisations)	140 000 euros
Contributions des membres (apport en nature)	160 000 euros
Contributions des membres (apport financier)	270 000 euros
Total recettes 2009	***1 351 000 euros***

Considérant la cohérence de cette action avec la stratégie de développement économique de Marseille Provence Métropole, il est proposé au Conseil de Communauté de participer à hauteur de 10 000 euros à l'association Capernergies pour le développement du pôle de compétitivité, dont les modalités d'application sont définies par une convention.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu
- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant
- L'intérêt de soutenir l'association Capernergies pour le développement du pôle de compétitivité,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 10 000 Euros à l'association Capernergies pour le développement du pôle de compétitivité.

Article 2 :

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et le pôle Capernergies.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté urbaine exercice 2009 – Chapitre 67, Article 6743 intitulé « Subventions exceptionnelles de fonctionnement » - Fonction 90 – Sous-politique B330.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Technopôles et Agglomération numérique

Francis GIRAUD

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement durable - Innovations - Prospective

Eric DIARD

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI